

Image not found or type unknown



Legalite sur la vente de parfums de marque

Par **kimyengel**, le **20/06/2011** à **15:26**

Bonjour, rnje suis auto entrepreneur et je souhaiterai acheter à un grossiste de parfums, des parfums de grandes marques (dior, jpg, givenchy...), je précise que ces derniers sont authentiques ! je souhaiterai par la suite les revendre à des particuliers et des comités d'entreprises. J'aimerais savoir si vis à vis de la loi cela est légal ? tout en sachant que ce grossiste est une SARL et qu'il vend en majorité à des auto entrepreneurs factures à l'appui.rnje vous pose ces questions car j'ai pu constater qu'énormément, et le mot est faible, de personnes pratiquent cette vente via le net, etc... rnMercirnCordialement